

FICHE DE SUIVI FINANCIER : ESPAGNE - TOLEDE

IMPUTATION : AP VOSVIS 0VOY0ESPA

Classes	1ères L, S1, S2, STMG1	DESTINATION	Espagne - Toledé		ACOMPTES			IMPUTATION BUDGETAIRE	
		DATES	Départ	19/04/17	Dates	Montants	TOTAL	Domaine	VOSVIS
Nom de l'enseignant responsable	M. ARRIBAS		Retour	24/04/17	28/10/16	100,00 €	100,00 €	Activité	0VOY0ESPA
Acte C.A. n°	1/37	PARTICIPANTS	Elèves	48	28/11/16	100,00 €	200,00 €	COMPTES CLASSE 4	
Type de projet	Voyage auto-organisé		Accomp.	4	23/12/16	100,00 €	300,00 €	2016	
		PARTICIPATION FAMILLES		300,00 €	TOTAL		300,00 €	2017	

DEPENSES					RECETTES						
NATURE DE LA DEPENSE	COMPTE	MANDATS	PREVISIONS	REALISATIONS		FINANCEURS	COMPTE	ORDRES DE RECETTES	PREVISIONS	REALISATIONS	
				2016	2017					2016	2017
Transports	6245					SUBVENTIONS DIVERSES					
						Etat	7411				
						Région	7442				
						Département	7443				
						Commune / Groupements	7444				
Hébergements	6285					Union européenne	7446				
						Organismes internationaux	7447				
						Autres	7448				
Entrées (musées, cinémas...) / Activités diverses	6284					DONS ET LEGS					
						Association de parents	7468				
						M.D.L / F.S.E	7468				
Sous traitance du voyage	6113		14 040,00 €			Autres	7481				
						PARTICIPATION DES FAMILLES					
Frais divers (tél., timbres, etc...)						48 X 300,00 €	7067		14 400,00 €		
						BUDGET ETABLISSEMENT **					
Divers (régie, etc...)			949,26 €			Assurance annulation	Fonds de roulement				
Assurance annulation	616		610,74 €			Participation accompagnateurs	Fonds de roulement		1 200,00 €		
SOUS-TOTAL DEPENSES			15 600,00 €	0,00 €	0,00 €	SOUS-TOTAL RECETTES			15 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES			15 600,00 €	0,00 €		TOTAL RECETTES			15 600,00 €	0,00 €	

Coût prévisionnel par personne	300,00 €
Reliquat classe 4	0,00 €
REMBOURSEMENT	0,00 € / ELEVE

** Ces participations ne font pas l'objet d'un ordre de recettes spécifique, dès lors que leur financement est assuré par la dotation globale de fonctionnement ou le fonds de roulement mais figurent à titre indicatif afin d'équilibrer le budget.

* Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement :

- A signer tout contrat ou convention en lien direct avec le voyage ou la sortie ;
- A accepter tout don ou legs en lien direct avec le voyage ou la sortie ;
- A percevoir la participation des familles ;
- A arrêter les modalités en cas de désistement des élèves ou annulation du voyage ;
- A autoriser l'Agent comptable à encaisser la participation des familles.

RÉGIES ET MANDATS D'ENCAISSE	
Mandataire régisseur	Mme. PLASSAIS Carole
Régisseur temporaire	Mme. PLASSAIS Carole
Suppléant	M. ARRIBAS Patrocínio
Montant	949,26 €

Le Chef d'établissement,